L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 OCTOBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance.......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.......$5
L'abonné ne pourra [illegible] avis par écrit, [illegible] faire cesser sa souscription, sans donner [illegible] semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour [illegible] pour la première insertion, et cinquante [illegible] chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 18 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Séc. d'Etat.

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages reguliers, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures précises du matin, il sera de retour en ville tous les mercredis soir. Les passagers sont priés d'être ponctuels à l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ.—Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thomasson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur tous les points de la côte.
Les familles qui désirent se faire débarquer sur la côte basse, peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomasson. THEOD. SHUTE, agent.
21 sept 41, Canal

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, ayant été entièrement réparée et arrangée dans un genre splendide, continuera ses voyages réguliers dimanches et jeudis jusqu'à nouvel avis. Elle partira comme de coutume de Bayou Sarah tous les mardis et vendredis.
Pour fret, dont elle reçoit en ce moment une partie, ou passage, s'adresser à bord ou à
P. A. CHAMPOMIER, Agent,
14 sep 45 1/2, Vieille Levée, près Conti.

Vapeur ST. LANDRY, capitaine B. GILBERT, en place de la BELLE CREOLE.
POUR LAFOURCHE, Plaquemines, Bâton-Rouge, Bayou Sara, et tous les ports intermédiaires.—Le vapeur ST. LANDRY fera ses voyages deux fois par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à dix heures A. M. et opérant son retour de Bayou Sara tous les mardis et vendredis à 11 heures A. M. Le jeudi il ira jusqu'à Tunica.
Le capitaine J. M. Scott, prie ses amis d'accorder leur patronage au ST. LANDRY, jusqu'à ce que son bateau ait achevé ses réparations, ce qui durera à peu près quatre semaines.
P. S.—Le ST. LANDRY a fait d'excellents arrangements pour le transport des passagers et du fret dans le Bayou Lafourche, pendant les eaux basses.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Bienville. Le commis sera prêt à recevoir le fret tous les mercredis et samedis matin. 14 août

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages reguliers entre la Nouvelle Orléans et Covington, vendredi, 22 courant, partant du Lac Pontchartrain, tous les jours, les dimanches exceptés, après l'arrivée des chars de onze heures et demie A. M., et partant de Covington tous les matins, excepté le dimanche, à six heures et demie A. M. et arrivant au railroad, pour prendre les chars de midi. S'adresser à
J. F. BERCIER & Co. Agents,
21 mai 54 Vieille Levée

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtiments allant prendre un chargement soit au haut ou au bas de la côte, et ce avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les armateurs et autres qui ont beaucoup de fret à faire prendre soit de leurs magasins, d'entrepôt ou de chalands, trouveront leur intérêt de s'adresser au soussigné qui se chargera de faire transporter le long des navires ou tel que l'on voudra faire embarquer. Ils gagneront considérablement sur les frais de transport sur des drays.—Les marchandises mises à bord des bateaux du soussigné peuvent être assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY,
11 mars No 62, Vieille Levée

POUR NEW-YORK—Ligne de paquebots de la Louisiane à New York.—Le navire fin voilier OSWEGO, complète en ce moment son chargement et partira très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à
6 oct JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union. Le navire paquebot fin voilier UNION capitaine Johnson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face de la halle aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
2 sept encoignure Magazins et Lafayette.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick P. SOULÉ, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Deschamps, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
TROISGROS & LAMPRE,
21 sep 26 Vieille Levée

POUR LE HAVRE.—Le navire VIOLA capitaine Jameson, partira sous peu, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE.
1 oct 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier ONECO, capt. Drew, a la moitié de son chargement léger à bord, et partira sous peu.—Pour fret de [illegible] 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
L. H. GALE.
21 sept 93 Commune

☞ MESS. HILL & DRY ET JEAN LEFAURE consignataires de marchandises venues du Havre par le navire Rubicon, sont priés de s'adresser au soussigné pour les recevoir.
L. H. GALE.
6 oct 93 Commune

☞ Le navire GENEVA, capitaine Goodhue, de New-York, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
3 oct JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

☞ Les consignataires des marchandises suivantes, adressées à ordre par le navire Geneva, de New-York, voudront bien faire connaître leurs résidences au commis du débarquement à la Levée, en face du marché aux légumes—A. Sterne 3 balles et 5 caisses; C. S. 1 caisse; T. S. 4 caisses, L. 128 barils clous; 50 sacs café; Z ou L. 4 caisses, A. H. 1 caisse; C. C. 1 caisse, C. C. 4 caisses.
3 oct JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

A LOUER—A partir du 1er novembre prochain.—Les trois magasins No 95, 96 et 97, situés rue de la Nouvelle Levée, et maintenant occupés par MM. M. S. & C. S. Coffin, ayant deux salles à fumer (smoke house) commodes et spacieuses, une grande cour, écurie, etc.
Aussi—une maison en briques à deux étages, située rue Julie, entre les rues Baronne et Philippa.
Aussi—Le rez de chaussée de la maison No. 150, rue Royale, entre les rues St Louis et Toulouse, s'adresser à
EDW. SHIFF.
1 oct 78, Canal.

ON désire louer au premier octobre prochain une bonne maison pour une famille peu nombreuse, le quartier de la ville serait préféré. S'adresser à
1 oct B. VALLS, rue de la Commune No. 26.

HOTEL ST. LOUIS.
Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils rouvriront cet établissement pour la réception des pensionnaires, le 15 de ce mois. Ils donnent l'assurance qu'ils n'épargneront ni peines, ni dépenses pour offrir au public beaucoup de confortables. Durant l'été il a été fait à la maison des réparations complètes, elle a été peinte de nouveau et ses vastes chambres sont très agréables et telles qu'on en rencontre rarement dans les hôtels.
On prendra des arrangemens libéraux à l'année avec les familles ou les pensionnaires seuls.
L. HAWLEY & Co.
29 sept 60 propriétaires

A VENDRE OU A LOUER.
Pour plusieurs années, UN JOLI BIEN DE CAMPAGNE situé sur le Bayou St. Jean, d'une contenance de trente deux arpens de superficie. La terre est élevée, bien égouttée et presque entièrement entourée. Les établissemens consistant en une maison de maître, cases à nègres, écuries, remises &c. sont en parfait état.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de M. Jules Mossy, 42, rue Royale, à Albin Michel.
29 sept—1m

A LOUER A BAIL, pour plusieurs années, un [illegible] de terre bien entouré et remblayé, situé rue Philippa entre les rues Julie et Girod, ayant environ [illegible] pieds de face sur une profondeur de cent soixante pieds.
Aussi—A vendre ou à louer à bail pour plusieurs années, un morceau de terre situé à environ deux milles de la ville, contenant de douze à quinze acres de superficie, très convenable pour une petite ferme ou un jardin potager. Ce morceau de terre est situé près du pont de la métairie, une partie faisant face au chemin à coquilles; la terre est élevée et fertile.
A LOUER pour le 1er novembre prochain, deux maisons situées vis à vis le Théâtre d'Orléans, qui conviennent à un restaurant café ou à une boutique de confiseur, pâtissier, etc. Ces maisons seront louées ensemble ou séparément. S'adresser à
J. F. PEPIN,
11 sep—1m Encoig. Conti et Pas. de la Bourse au 1er.

A LOUER.
DEUX Maisons en briques à trois étages, dans la rue Dauphine, entre Bienville et Conti, chacune ayant des emménagements convenables pour une famille nombreuse et respectable. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain, quand ces maisons seront peintes, blanchies et mises en bon ordre.
Egalement—Une Maison basse sur le chemin du Bayou, tout près de la rue des Remparts; et une autre dans la rue du Quartier, près de la rue Bourgogne. Pour plus amples renseignemens, s'adresser au No. 96, rue Toulouse.
14 sept—eo2m

LINSEYS ET JEANS.
LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils couvriront la quantité demandée, aux termes les plus modérés.
FETTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier

EN débarquement du navire Arthemise, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.
16 barriques vieux vin Montferrand.
18 demi barriques vin blanc Sauterne.
30 sep CHS. DUFOUR, 11 Conti

TRUFFES, sardines et Cèpes à l'huile, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
30 sep CHS. DUFOUR, 11 Conti

VIN CHAMPAGNE — 20 paniers champagne, marques du comte de Mordant et Etoile, à vendre par
30 sep CHS. DUFOUR, 11 Conti

CIGARES—3,000 Regalias Ugues,
18,000 do Figaro,
14,000 do El Sol,
7,000 do Evidencia,
5,000 Dugues, Imperiales, Palma,
18,000 Canones Figaro,
4 barils picadura,
11 balles tabac Vuelta de Abajo.
En débarquement du brick P. Soulé et à vendre par
18 août B. VALLS, 26 Commune

F. MOUNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 85. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & CO., agents et courtiers pour négociants commissionnaires, No. 86, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 28 nov

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 8 OCTOBRE 1846.

AUX ABONNÉS DE *L'ABEILLE*.

Pour la commodité de ceux de nos abonnés qui habitent la seconde municipalité, nous venons d'ouvrir un second bureau, No. 13, rue du Camp, auprès de la Banque de Cité. On y recevra, jusqu'à huit heures du soir, tous les avis qui devront être insérés dans le journal.

Notre imprimerie et notre bureau principal n'en restent pas moins No. 81, rue de Chartres. Tout en cherchant à être agréables à nos amis d'outre-Canal, nous n'en restons pas moins fidèles à la première municipalité.

NON-INTERVENTION.—Nous répétions hier, à propos des espérances dont se flatte, dit-on, Santa-Anna, que nulle puissance Européenne ne pouvait songer à intervenir dans nos difficultés avec le Mexique; et justement nous trouvons sur ce sujet, en parcourant les derniers numéros de la *Presse*, un article qui met cette assertion hors de doute, quant à l'Angleterre.—Or si l'Angleterre ne remue pas, qui pourrait remuer en cette circonstance? Ce n'est assurément point la France dont les intérêts ne courent pas le moindre risque; c'est encore moins l'Espagne qui a bien assez d'occupation chez elle sans en aller chercher au dehors. Mais venons à l'article de la *Presse*.

Ce journal, après avoir fait remarquer le vague qui règne dans les explications de Lord Palmerston, après avoir insisté sur l'attention qu'il a mise à ne pas suivre Lord Bentink et M. d'Israëli dans les récriminations et les menaces qu'ils avaient proférées contre l'ambition américaine, rappelle qu'en somme le ministre s'est borné à annoncer qu'une seconde offre de médiation avait été transmise au gouvernement de Washington; puis il ajoute:

"Les convenances diplomatiques ne lui permettaient pas de prévoir l'accueil qui sera fait à cette offre, de prévoir son rejet, surtout. Il ne pouvait pas, par conséquent, proclamer à l'avance quelle serait la conduite du cabinet de Saint-James dans le cas où le Président Polk repousserait par une reponse explicite, la médiation qu'il a déjà repoussée par son silence. Les explications de lord Palmerston ne faisaient donc qu'ajourner la question; il restait à savoir si, le soufflet bien et duement reçu, on l'accepterait avec une humble résignation, ou si on s'en vengerait par l'intervention, c'est-à-dire par une guerre à laquelle il ne manque qu'un pretexte, car l'Angleterre a souvent fait la guerre pour des intérêts moins nombreux, moins importans que ceux qu'elle est menacée de perdre au Mexique.

"Eh bien! décidément la diplomatie britannique s'arme d'une patience évangélique; après avoir été frappée à la joue droite, dans l'Oregon, elle n'hésite pas à tendre la joue gauche à la démocratie américaine, dans le Mexique. C'est lui faire injure, que de supposer qu'en offrant sa médiation elle se soit le moins du monde préoccupée de ses propres intérêts. Mon Dieu non! chassant toute idée égoïste, elle s'est donné la sainte mission d'étouffer le fléau de la guerre, d'empêcher les E.-U. de commettre une usurpation sacrilège, de sauver la nationalité mexicaine qui, malgré ses fautes et ses faiblesses, n'en est pas moins digne de quelques sympathies. Tel est le but de la médiation; et maintenant, si les Etats-Unis n'en veulent pas, tant pis pour eux! Libre à eux de se livrer à toutes les abominations; lord Palmerston et la Grande-Bretagne s'en laveront les mains.

"Non, quoi qu'il arrive, l'Angleterre n'interviendra pas au Mexique. Tout en espérant le succès de la médiation par elle offerte, elle a pris, d'avance, son parti d'un refus. Ce que n'avait pu dire, à cet égard, lord Palmerston, les journaux whigs ont été unanimes à le proclamer. Le *Times*, le *Globe*, etc., n'ont même pas voulu que le silence obligé de leur patron restât suspendu sur l'avenir comme une menace. Ils ont énergiquement protesté contre les idées d'intervention armée evoquées par lord Bentinck et M. d'Israëli.

"Ainsi, cela est bien certain, bien positif; de l'aveu même des organes du ministère anglais, il n'y a pas lieu de craindre que le rejet de la médiation britannique provoque des difficultés entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Le gouvernement Américain peut agir sans la moindre crainte. Il repoussera sans doute l'offre, mais, comme le laisse entendre aussi la *Presse*, ne pourrait-il pas aussi l'accepter "à la condition que l'Angleterre se fasse le complice et l'instrument de l'ambition Américaine"? Ce serait assez curieux de voir l'audace des Etats-Unis *rouler* à ce point la vieille diplomatie britannique.

YUCATAN.—La goëlette yucatèque *Aparecida*, arrivée hier dans notre ville, a apporté à une maison de commerce de notre ville des lettres de Laguna qui sont datées du 18 septembre. Le brick des Etats-Unis *Porpoise* avait mouillé dans ce port, quelques jours auparavant, afin de s'y ravitailler. Après avoir complété son approvisionnement, il est reparti pour rallier l'escadre devant Vera-Cruz.

LA MALLE a manqué hier audelà de Montgomery. Qui peut justifier cette irrégularité? Depuis plusieurs semaines le beau temps règne, et les routes doivent être en bon ordre. Probablement la malle était chargée de nouvelles apportées par le *Great Western*, et comme elle se plaît à manquer toutes les fois que nous attendons nos correspondances européennes, elle n'aura pas voulu déroger de ses habitudes.

HAVANE.

Par l'arrivée du brick *Hayne*, nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 30 septembre inclusivement, et c'est à peine si nous trouvons deux ou trois paragraphes à en extraire.

Le capitaine général de l'Ile de Cuba, Don Léopold O'Donnell, a été attaqué de la fièvre jaune, mais il est en voie de convalescence.

Durant le mois de septembre, on a constaté 111 décès dans la ville de la Havane. L'intensité de la fièvre jaune avait considérablement diminuée; il y avait eu 360 cas de moins qu'en août.

Nous apprenons du capitaine Williams, que le navire à vapeur *Guadalupe*, après avoir été réparé, a fait un voyage d'essai et n'a pu filer que huit nœuds. Il devait partir le 4, pour l'Espagne.

Le reste de l'escadre française, consistant en une frégate, une corvette et un vapeur, est entré dans le port de la Havane. Au salut de 15 coups de canon qu'avait fait le commandant français, le fort n'a répondu que par 13 coups; mais plus tard deux autres coups ont été tirés, sur la demande faite par le commandant de l'escadre. La première division avait déjà fait voile pour Vera-Cruz.

Les sociétés de dilettanti de la Havane se distinguent: l'une d'elles répétait la belle symphonie de Félicien David, *le Désert*. Tout récemment on a exécuté au Lycœum avec beaucoup de succès "I Lombardi," grand opéra de Verdi.

Villes et villages importants du Mexique, actuellement occupés par les troupes américaines:

		âmes.
Au Sud du Rio-Grande.	—Matamoros, ville de	6,000
	Reynosa, village de	2,000
	Camargo, ville de	3,000
	Mier, village de	800
	Agua Tejos, village de	1,500
	Seralvo, ville de	2,000
	Marino, village de	1,000
	Monterey, ville de	10,000

Dans le Nouveau-Mexique—Santa-Fé, ville capitale.
Littoral de la Mer Pacifique—Port de San-Francisco. Port de Monterey.

Chronique Locale.

La manie du duel, un instant assoupie, semble vouloir revivre parmi nous. Hier, M. Horatio Davis est allé avertir le recorder Genois qu'il y avait eu une échange de cartel entre deux jeunes gens très connus de cette ville, et qu'ils étaient sur le point de vider leurs différends sur le terrain. Le recorder les a fait arrêter et donner caution.

2de MUNICIPALITÉ.—La direction des écoles publiques de la 2e. municipalité vient, elle aussi, de créer une classe supérieure. Nous voyons par un avis publié dans les journaux d'hier matin que l'examen des candidats qui aspirent à y entrer commencera landi prochain, 12 du courant.

UNE VIRAGO.—La femme Eesdin, arrêtée l'autre jour sous une accusation d'assaut et batterie, et relaxée faute de preuves suffisantes, a été de nouveau conduite hier devant le recorder Baldwin, sous l'inculpation d'avoir assailli une dame Thompson au domicile même de cette dernière. L'accusée a opposé une vive résistance à l'officier de police qui est venu pour l'appréhender, mais ses efforts, on se l'imagine facilement ont été impuissans. Le recorder, après avoir écouté avec attention tous les témoins, a renvoyé la prévenue pardevant la 1re. Cour de District.

UN FOU.—Un pauvre fou nommé David Nagle, a été ramassé hier soir dans les rues de la 2de. municipalité, dans un état de nudité quasi-complète. Le recorder l'a fait conduire à l'hopital de charité.

ENQUETE.—Le cadavre du nommé Owen O'Brian, Irlandais de naissance, dont la mort presque subite avait fait naître quelques soupçons, a été exhumé hier par ordre du recorder Baldwin et soumis à l'examen des médecins. Ces derniers ont reconnu que la mort avait été produite par une attaque d'appoplexie. Le coroner, qui était présent, a fait constater ce fait par un jury d'enquête.

UN MAUVAIS VOISINAGE.—Le commissaire Huard a fait arrêter hier tous les habitans d'une maison située rue Marais, entre les rues Dumaine et St. Philippe. Cette petite famille se compose de quatre femmes et d'un homme, qui s'enivrent sans cesse et font du matin au soir et du soir au matin un vacarme dont on peut se figurer l'effet sur les paisibles habitans du quartier. Ils ont été envoyés pour quinze jours à la maison de correction. *Le corrigeront-ils?*

ARRESTATION.—Un nommé George Nathan a été arrêté hier à la requête de Théodore Myer pour avoir soustrait à ce dernier, il y a environ deux ans, plusieurs montres d'argent et quelques pièces de vêtemens. Le prévenu, qui avait probablement perdu souvenir de cet ancien délit, comparaîtra ce matin devant le recorder Génois.

VOL.—Le nommé John Hines a été arrêté hier sous l'inculpation de vol. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

NOUVEAU SUCRE.—Le vapeur *Belle Créole* a apporté hier 18 boucauts de sucre et 18 barils de mélasses provenant de l'habitation de M. McCall, près de Donaldsonville, et consignés à McCall & Adams.

OPELOUSAS—On s'occupe à reconstruire le pont que les hautes eaux avaient dernièrement enlevées à Washington. Le constructeur promet de le livrer dans un mois, si le tems reste au beau.

PENITENTIAIRE DE BATON ROUGE.—La direction a désigné pour l'année courante, le Dr. C. R. French, comme médecin de cette institution, et réélu au poste de chapelain le Révérend J. Woodbridge.

FELICIANA.—M. Kent, citoyen de cette paroisse, s'est tué le 1er courant dans la matinée, en tombant de cheval, au moment où il revenait pour déjeûner. Sa mort a causé une douloureuse sensation, car il était généralement estimé.

—Charles et Alfred, esclaves prévenus d'avoir, en août dernier, mis le feu à la maison de MM. Troth & Badley, à Port Hudson, ont comparu dernièrement devant la Cour spéciale organisée pour leur jugement. Alfred était le principal coupable, et Charles était accusé de complicité. Après une sévère enquête, l'accusé principal a été condamné à être pendu; son complice, à recevoir cinquante coups de fouets qui lui ont été administrés immédiatement. Alfred a dû subir son supplice le 30 septembre.

ST. FRANCISVILLE.—Nous n'avons rien à ajouter relativement à la récolte de coton de notre paroisse, dit le *Chronicle* de St. Francisville. Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, elle n'excédera pas le tiers d'une récolte moyenne. Presque tous les planteurs ont terminé leurs travaux; et le seul emploi qu'ils puissent donner à leurs ouvriers, c'est de labourer le sol pour la saison prochaine. La récolte de maïs ne sera pas mauvaise.

UNE COÏNCIDENCE.—Le 25 septembre deux navires entraient dans le port de New-York; l'un était parti de Londres et l'autre de Liverpool; tous deux avaient mis à la voile le 25 août; tous deux ont eu à subir les fureurs du dernier ouragan. L'un s'appelle le *Wellington* et l'autre le *Waterloo*. Ce dernier avait perdu son grand mât dans la tempête.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance de jeudi 5 octobre 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent:

L'honorable J. Génois, recorder, président; MM. les aldermen R. Hagan, J. Duplessis, J. F. Slingerland, P. Shields, C. Dufour, J. Marks, J. L. Fabre, J. E. Faurès, A. Derbès, E. Giquel et Z. Latour.

M. E. Wiltz est absent par congé.

Le procès verbal des dernières séances a été lu et approuvé.

Appel des comités.

Sur motion de M. J. Duplessis, M. E. Giquel a été nommé président du comité des incendies en remplacement de M. J. Duplessis.

A la demande de M. A. Derbès, le Conseil a accepté sa démission de membre du comité de police et M. E. Giquel a été nommé pour le remplacer.

A la demande de M. Z. Latour, le Conseil accepte sa démission de membre du comité des réclamations et M. E. Giequel a été nommé pour le remplacer.

Sur motion, le Conseil prend en considération les propositions cachetées.

M. J. Community, voyer, propose de faire et compléter tous les travaux nécessaires pour le dessèchement, aux conditions suivantes:

1o. Il entreprendra de construire cet établissement pour la somme de $25,000 comptant : $25,000

2o. Il entreprendra de faire construire et de faire exécuter tous les travaux sous le contrôle du comité des améliorations qui pourrait, à cet effet, être autorisé à passer les divers contrats et ordonner les paiemens, et si à l'achèvement des travaux le montant dépensé est inférieur au prix fixé, la municipalité en profitera. Pour la somme de : $25,000

3o. De faire tous les travaux conformément aux pacte, spécification et conditions pour : 28,500

Une fois l'edifice achevé il en prendra la conduite pour dix ans et même plus, à raison de $475 par mois, se chargeant de fournir le combustible, l'ingénieur, les chauffeurs, le charbon, l'huile, le fer et enfin tout ce qui sera nécessaire pour les réparations et l'entretien de l'établissement et des machines à vapeur. Il tiendra constamment la section à l'abri des eaux pluviales et des refoulemens du lac. Pendant la durée de son contrat il fera le relevé des terres comprises entre la rue Claiborne, la rue du Canal, le bayou St-Jean et l'Esplanade. Il déterminera sur les lieux par des bornes en pierres l'alignement des rues et le niveau futur des banquettes, les profondeurs des rigoles, les pentes à donner, etc. Ce travail sera accompagné d'un plan et d'un index, indiquant la marche de toutes les opérations futures qui devront être faites dans cette partie de la municipalité.

M. Wm Bell propose de construire l'édifice, fournir les machines, conformément aux plans, stipulations et conditions, pour : $29,300

M. George Carn propose de contracter conformément aux plans et conditions, pour : $30,000

M. H. J. Ranney propose de construire et de fournir les machines pour le dessèchement conformément aux plans et conditions pour : $23,000

Sur motion de M. Hagan ces diverses propositions restent déposées sur le bureau et sont mises à l'ordre spécial du jour pour la séance prochaine.

Emancipations.

V. Durel, exécuteur testamentaire de E. Macarty, demande à émanciper les esclaves ci-après:

François, mulâtre, âgé de 58 ans et Rosette, négresse âgée de 80 ans.

Caroline Dumois, demande à affranchir son esclave Leda, âgée de six ans.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite de la pétition de Julien Bonvier, Michel Montardo et autres, demandant à vendre du café sur les tables qui se trouvent placées entre les colonnes de l'auvent faisant face au fleuve.

Sur motion de M. Latour cette pétition est référée au comité judiciaire, qui devra examiner les ordonnances actuellement en force et rapporter tels changemens jugés nécessaires aux intérêts de cette municipalité.

Lecture est faite d'une pétition du propriétaire du bateau à vapeur "De Soto," réclamant une somme de $840, payée par erreur, attendu que ce bateau ne jauge pas 250 tonneaux—la dite pétition est référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une pétition de Manuel Fernandez offrant une somme de $900 par au pour faire la collecte des droits de Levée sur toutes les pirogues d'huîtres. Cette pétition est référée à un comité spécial. Le président nomme pour composer le comité MM. Latour, Fabre et Derbès.

Lecture est faite d'une pétition de M. F. Castaing, réclamant une somme de $34 80 cts, pour chevrons. Cette pétition est référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une pétition de certains habitans du 5ème district, se plaignant de la savonnerie de M. O. Bineau. Sur motion cette pétition est référée à un alderman du 5ème, 4ème et 3ème districts. Le recorder nomme pour composer le dit comité, MM. Latour, Giquel et Fabre.

Lecture est faite d'une pétition de certains citoyens désirant former une Compagnie de Pompiers sous le nom de "*Washington Fire Company No 3*," référée au comité des incendies.

Lecture est faite d'une pétition de M. James Wolf avocat, réclamant $75 pour poursuites exercées pendant les années 1840 et 1841, à la requête de Paul Bertus, recorder.

Sur motion la dite pétition est déposée sur le bureau.

Lecture est faite d'une pétition de MM. Serré et Hoit priant le Conseil de souscrire à l'almanach judiciaire qu'ils viennent de publier.

M. Hagan présente la résolution suivante:

Résolu que l'honorable recorder est et demeure autorisé à souscrire pour vingt exemplaires de l'almanach judiciaire, publié par MM. Serré et Hoyt.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour et Faurès, avaient voté dans la négative, 2; et que MM. Hagan, Duplessis, Slingerland, Shields, Marks, Fabre, Derbès, Giquel et Latour, avaient voté dans l'affirmative, 9. En conséquence la dite résolution est adoptée.

Lecture est faite de la pétition de MM. Fanelle et Wickusham, priant le Conseil de leur faire remise de la taxe payée pour deux chalans chargés de charbon et qui ont péri dans la nuit du 3 juillet dernier.

Sur motion, résolu que le trésorier du département des travaux publics et améliorations est et demeure autorisé à remettre à MM. Fanelle et Wickusham, le montant de la taxe perçue sur deux chalans chargés de charbon et qui ont péri au wharf de la rue St. Louis le 3 juillet dernier.

Lecture est faite d'une pétition de certains citoyens priant le Conseil de faire entourer les terrains qui se trouvent situés de la rue du Canal au Canal Carrondelet et de la rue Claiborne à la rue Prieur. M. Shields présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles a été adoptée avec un amendement de M. Latour. M. Derbès avait proposé de fixer l'amende de deux à cinq piastres. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Fabre, Faurès et Marks, avaient voté dans la négative, 3; et que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Giquel, Hagan, Latour, Slingerland et Shields, avaient voté dans l'affirmative, 8. En conséquence la dite résolution a été adoptée ainsi qu'il suit:

Résolu que les personnes ayant des propriétés situées dans cette Municipalité, à partir de la rue du Canal au Canal Carrondelet et de la rue Claiborne à la rue Prieur, sont et demeurent tenues de les faire entourer dans un délai de trois mois, et à défaut par les dits propriétaires de se conformer aux dispositions de cette résolution, ils seront passibles d'une amende de dix à vingt-cinq piastres pour chaque jour de contravention après le délai fixé, la dite amende recouvrable pardevant tout tribunal compétent, au profit de cette Municipalité.

Le motif suivant a été soumis au Conseil:

Je vote oui, mais je suis opposé à l'amende de dix à vingt-cinq piastres. Je pense qu'une amende de deux à cinq piastres suffirait.

A. DERBES.

Lecture est faite d'une lettre de Jn. Community, voyer, transmettant: 1o. des propositions laissées à son bureau, pour la fouille des fossés; 2o. un compte de M. Hanon, pour avoir fouillé des fossés, et engageant le Conseil à faire vendre un chalan qui appartient à la Municipalité et à faire réparer le mât de pavillon placé sur la Place-d'Armes.

Sur motion, les propositions de MM. Mooney et Morris, John Casey, Ths. Lynch et Wilson, pour la fouille des fossés, sont déposées sur le bureau sujettes à l'appel du Conseil.

Sur motion, résolu que le trésorier du département des travaux publics et améliorations est et demeure autorisé à payer sur le mandat du Maire, à M. Hanon, la somme de huit cent quatre-vingt-dix piastres et neuf cents, pour la fouille de 27,798 pieds 9 pouces de fossés à raison de [illegible] cents.

Lecture est faite d'une lettre de M. F. Bwiler, capitaine de port, engageant le Conseil à ne faire aux wharfs que les réparations les plus urgentes, attendu que déjà la saison des affaires est commencée, et à nommer un officier dont les devoirs seraient de faire enlever les matériaux destinés au pavage et qui gênent le déchargement des navires.

Cette lettre est référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Texier Dupaty, demandant au Conseil de l'autoriser à louer, selon qu'il en aura besoin, tel nombre de tombereaux, drays, etc., pour enlever immédiatement tous les objets qui, contrairement à la loi, encombrent la levée.

Lecture est faite d'une pétition de M. Jh. Lanata, demandant la permission de donner des bals publics, à la salle de bal située à l'encoignure des rues St-Pierre et St. Claude.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, M. Marks présente les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion et après dispense des règles, sont prises en considération séparément:

Attendu que la plus grande partie des habitans du Cinquième District de la Première Municipalité, et notamment ceux qui résident dans le voisinage immédiat de la Salle de Bal qui fait face au Canal Carondelet, ont consenti à ce que le Conseil, qu'ils ont même pétitionné à cet effet, permit de donner des bals publics dans la salle susdite. Et attendu que le Conseil, prenant en considération la situation toute particulière de cette salle, croit réellement que l'on peut sans inconvénient pour le public, donner des bals dans le dit établissement;

Il est en conséquence résolu que l'ordonnance de ce Conseil, en date du 3 août 1846, soit amendée de manière à ce qu'il soit permis de donner des bals publics dans la salle de bal située face au Canal Carondelet, dans les limites du cinquième district de la municipalité No. Un. Bien entendu que celui qui tiendra les dits bals paiera, entre les mains du trésorier de la police, une somme de trente piastres pour chaque bal donné dans la dite salle, laquelle somme sera perçue pour l'usage et le bénéfice des écoles publiques de cette municipalité.

Il est de plus résolu que le recorder soit et demeure autorisé à organiser une police spéciale et à employer un nombre suffisant d'officiers de police, dont le devoir sera d'assister régulièrement aux dits bals et d'y maintenir la paix et le bon ordre; et les dits officiers sont, par ces présentes, autorisés à arrêter toute personne qui occasionnerait du trouble ou du désordre dans la dite salle de bal.

Il est en outre résolu que toute personne qui occasionnera du trouble ou du désordre dans la dite salle de bal, sera, sur conviction du fait devant le maire, le recorder ou un juge de paix, condamnée à une amende qui ne sera pas audessous de cinq piastres et n'excédera pas vingt-cinq piastres pour chaque offense, laquelle amende sera payée entre les mains du trésorier de la police pour l'usage de la municipalité No Un; et si la personne ainsi condamnée ne pouvait ou ne voulait pas payer l'amende, elle sera envoyée en prison, par le magistrat qui aura imposé l'amende, pour un terme qui n'excédera pas quinze jours et ne sera pas audessous de cinq jours.

Il est résolu de plus que les officiers de police employés par le recorder pour le maintien du bon ordre dans la dite salle de bal, conformément à la seconde résolution, recevront journellement de celui qui tiendra la dite salle de bal, telle somme que le recorder pourra fixer comme étant une compensation suffisante pour leurs services.

M. Hagan propose d'amender la première résolution, en retranchant les mots: "Écoles publiques" L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Hagan, Slingerland et Shields avaient voté dans l'affirmative—5; et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour et Marks avaient voté dans la négative—6. En conséquence l'amendement est rejeté.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la première résolution, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Hagan, Slingerland et Shields avaient voté dans la négative—5; et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Marks et Latour avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence la résolution est adoptée.

Le motif suivant est soumis au Conseil: Je vote contre la résolution parce que je la crois complètement inutile, puisque l'ordonnance du 3 août ne défend les bals publics que dans le cas seulement où ils seraient fréquentés par des personnes notoirement de mœurs dissolues et de mauvaise vie, et qu'il ne convient pas à ce Conseil d'encourager ni de favoriser la prostitution.

JACKSON DUPLESSIS.

M. Dufour présente la résolution additionnelle suivante:

Résolu en outre qu'il ne sera pas permis aux prostituées ou autres personnes de mauvaise vie de fréquenter les dits bals publics.

M. Fabre fait la motion que cette résolution soit déposée sur le bureau.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Hagan, Slingerland et Shields avaient voté dans la négative—5; et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour et Marks, avaient voté dans l'affirmative—6

En conséquence, la résolution additionnelle est déposée sur le bureau.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la seconde résolution, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Hagan, Slingerland et Shields, avaient voté dans la négative 5; et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour et Marks, avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence, la seconde résolution est adoptée.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la troisième résolution, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Hagan, Slingerland et Shields, avaient voté dans la négative—5, et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour et Marks, avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence, la troisième résolution est adoptée.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la quatrième résolution, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Hagan, Slingerland et Shields, avaient voté dans la négative—5, et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour et Marks, avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence, la quatrième résolution est adoptée.

L'appel nominal demandé sur l'adoption final des résolutions, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Hagan, Slingerland et Shields, avaient voté dans l'affirmative, 5; et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour et Marks, avaient voté dans la négative, 6. En conséquence les dites résolutions sont toutes adoptées.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs citoyens, informant le Conseil qu'il est inutile de fouiller au centre de la rue Bienville, un canal pour égoutter les derrières du premier district; référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de Madame veuve Bon, demandant une licence gratis; référée au comité de charité, avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs citoyens se plaignant que la maison de Pedro Sussus est fréquentée par des femmes de mauvaise vie et priant le Conseil de ne pas permettre que le sieur Sussus tienne dans cette maison un jeux de quilles, ni un jeu de chevaux de bois.

M. Duplessis présente une résolution défendant les jeux de quilles et les jeux de chevaux de bois dans les limites de cette Municipalité à moins d'une permission spéciale du Conseil. Sur motion, cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, M. Dufour présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que tous les navires à vapeur venant de la mer, seront sous le contrôle immédiat du collecteur des droits de levée sur bateaux et navires à vapeur.

Résolu que le wharf qui se trouve entre les rues St. Louis et Toulouse est et demeure spécialement approprié à l'usage des navires à vapeur atterrant dans les limites de cette Municipalité, et qu'ils auront le droit de s'y amarrer et d'y décharger leurs marchandises, et qu'à l'avenir il ne sera plus permis aux goëlettes de s'amarrer au dit wharf.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement, M. Hagan présente une résolution pour fermer tous les intervalles qui se trouvent dans la plateforme des wharfs à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue St Louis. M. Dufour présente le substitut suivant, lequel sur motion et après dispense des règles a été adopté: Résolu que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil jusqu'à lundi prochain, 12 du courant, pour fermer tous les intervalles qui se trouvent dans la plateforme des différens wharfs depuis la rue du Canal jusqu'à la rue St Louis; et pour réparer et élargir la plateforme du wharf spécialement approprié aux navires à vapeur venant de la mer; les dits travaux seront faits sous la surveillance du comité des améliorations.

Le Conseil ayant suspendu l'action du réglement, M. Derbès présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles a été adoptée.

Attendu que les propriétaires de la "Maison Rouge," se sont adressés au Conseil de cette municipalité pour obtenir l'usage des banquettes de la dite maison dont le public ne se sert jamais, à la condition que ces derniers laisseraient à l'usage du public cette portion du terrain à laquelle ils ont un droit incontestable et qui se trouve sur le derrière de cette propriété, et ce, aussi longtemps que le Conseil de cette municipalité le jugera convenable;

Résolu que les dits propriétaires sont et demeurent autorisés à étaler leurs marchandises sur les dites banquettes à la condition qu'ils laisseront dans l'état où elle se trouve, la rue qui est derrière leur propriété, aussi longtemps que le Conseil leur continuera la permission sus-mentionnée.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Hagan, Slingerland et Shields, avaient voté dans la négative, 4; et que MM. Dufour, Derbès, Fabre, Faurès, Giquel et Latour avaient voté dans l'affirmative—6.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 12 du courant, à 5 heures P. M.

Jn. REYNES, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.
Navire Vicksburg, Rice, New York, A Cohen
Brick P. Soulé, Delvaille, Havane, Troisgros & Lampre
Goel Petite Louise, Petit, Brazos St Jago, capitaine

ARRIVES.
Barque Chesapeake, Parker, de Galveston.
Brick Hayne, Williams, de la Havane.
Brick Milaudon, Welch, de Brazos St Jago.
Goel Aparecida, Batista, de Campêche par Laguna.
Goel Wm Long, Murphy, de Brazos St Jago.
Goel Betsey, ——, de la côte.
Steamers Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
J M White, Swon, du lac Providence.
Hempstead, Moss, de Harrisonburg.
Frankland, Welch, du Grand Ecore.
Oregon, Hains, de Mobile.
Wave, Wilson, de la rivière Ohio.
F M Streck, Streck, de Donaldsonville.
Music, Martin, de la Balize.
India, Hale, de St Louis.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	De Liverpool.	D'Amérique
G. Western, Matthews	sept. 18	octobre 8
Hibernia	septembre 19	octobre 16
Great Britain	septembre 22	
Caledonia	octobre 4	novembre 1

DATES.

New-York	sept 30	Liverpool	sept 4
Washington	sept 30	Havre	aout 31
Charleston	oct. 1	Mexique	sept 1
Matamoros	sept 18	Havane	sept 30

ON demande au No. 16, rue Madison, près la Halle aux viandes:
Deux tonneliers pour la campagne seront employés constamment.
Trois Dames de confiance, d'un âge avancé, pour soigner des enfans dans de bonnes familles.
Une cuisinière pour la campagne.
Un commis qui parle anglais et français, et l'écrire, pour la ville.
Deux Charpentiers, deux menuisiers et trois forgerons.
8 oct

ON A BESOIN dans une famille peu nombreuse, d'une NEGRESSE sachant faire un peu de cuisine, blanchir et repasser. On demande un bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 sept—☞

J. U. LAVILLEBEUVRE a transporté son bureau au No. 69, rue du Canal, entre Royale et Bourbon. 5 sept.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIEME PARTIE.

LA DOUBLE EXISTENCE—LA VEILLE.

Aussitôt que le regard de Lorenza eut recouvré sa puissance, elle jeta un rapide coup d'œil autour d'elle.

Après avoir examiné chaque chose sans qu'aucun de ces mille riens qui font la joie des femmes parût dérider la gravité de sa physionomie, la jeune femme arrêta ses yeux sur Balsamo avec un tressaillement douloureux.

Balsamo était assis et attentif à quelques pas d'elle.

—Encore vous! fit-elle en reculant.

Et tous les signes de l'effroi apparurent sur sa physionomie; ses lèvres pâlirent, la sueur perla à la racine de ses cheveux.

Balsamo ne répondit point.

—Où suis-je? demanda-t-elle.

—Vous savez d'où vous venez, madame, dit Balsamo, cela doit vous conduire naturellement à deviner où vous êtes.

—Oui, vous avez raison de rappeler mes souvenirs, je me souviens en effet. Je sais que j'ai été persécutée par vous, poursuivie par vous, arrachée par vous aux bras de la royale intermédiaire que j'avais choisie entre Dieu et moi.

—Alors vous savez aussi que cette princesse, toute puissante qu'elle soit, n'a pu vous défendre.

—Oui, vous l'avez vaincue par quelque violence magique, s'écria Lorenza en joignant les mains, oh! mon Dieu! mon Dieu! délivrez-moi de ce démon.

—Où voyez-vous en moi un démon, madame, dit Balsamo en haussant les épaules; une fois pour toutes, laissez donc, je vous prie, ce bagage de croyances puériles apportées de Rome, et tout ce fatras de superstitions absurdes que vous avez traînés à votre suite depuis votre sortie du couvent.

—Oh! mon couvent! qui me rendra mon couvent, s'écria Lorenza en fondant en larmes.

—En effet, dit Balsamo, c'est une chose bien regrettable qu'un couvent!

Lorenza s'élança vers une des fenêtres, elle en ouvrit les rideaux, puis après les rideaux elle leva l'espagnolette, et sa main étendue s'arrêta sur un des barreaux épais, recouverts d'un grillage de fer caché sous des fleurs, qui lui laissaient perdre beaucoup de sa signification sans lui rien ôter de son efficacité.

—Prison pour prison, dit-elle, j'aime mieux celle qui conduit au ciel que celle qui mène à l'enfer.

Et elle appuya furieusement ses poings délicats sur les tringles.

—Si vous étiez plus raisonnable, Lorenza, vous ne trouveriez à votre fenêtre que des fleurs sans barreaux.

—N'étais-je pas raisonnable quand vous m'enfermiez dans cette autre prison roulante avec ce vampire que vous appelez Althotas! Non, et cependant vous ne me perdiez pas de vue, cependant j'étais votre prisonnière, cependant, quand vous me quittiez, vous souffliez en moi cet esprit qui me possède et que je ne puis combattre! Où est-il cet effrayant vieillard qui me fait mourir de terreur, là dans quelque coin, n'est-ce pas! Taisons-nous tous deux, et nous entendrons sortir de terre sa voix de fantôme!

—Vous vous frappez l'imagination comme un enfant, madame, dit Balsamo. Althotas, mon précepteur, mon ami, mon second père, est un vieillard inoffensif, qui ne vous a jamais vue, jamais approchée, ou qui, s'il vous a approchée ou vue, n'a pas même fait attention à vous, lancé qu'il est à la poursuite de son œuvre.

—Son œuvre, murmura Lorenza, et quelle est son œuvre, dites!

—Il cherche l'elixir de vie, ce que tous les esprits supérieurs ont cherché depuis six mille ans.

—Et vous, que cherchez-vous!

—Moi! la perfection humaine.

—Oh! les démons! les démons! dit Lorenza en levant les mains au ciel.

—Bon, dit Balsamo en se levant, voilà votre accès qui va vous reprendre.

—Mon accès!

—Oui, votre accès; il y a une chose que vous ignorez, Lorenza: c'est que votre vie est séparée en deux périodes égales; pendant l'une vous êtes douce et bonne, raisonnable; pendant l'autre, vous êtes folle.

—Et c'est sous ce vain prétexte de cette folie que vous m'enfermez?

—Hélas! il le faut bien.

—Oh! soyez cruel, barbare, sans pitié; emprisonnez-moi, tuez-moi, mais ne soyez pas hypocrite, et n'ayez pas l'air de me plaindre en me déchirant.

—Voyons, dit Balsamo sans se fâcher et même avec un sourire bienveillant, est-ce une torture que d'habiter une chambre élégante, commode?

—Des grilles, des grilles de tous les côtés, des barreaux, des barreaux, pas d'air!

—Ces grilles sont là pour l'intérêt de votre vie, entendez-vous, Lorenza?

—Oh! s'écria-t-elle, il me fait mourir à petit feu, et il me dit qu'il songe à ma vie, qu'il prend intérêt à ma vie!

Balsamo s'approcha de la jeune femme et avec un geste amical il lui voulut prendre la main; mais elle, se reculant, comme si un serpent l'eût effleurée:

—Oh! ne me touchez point, dit-elle.

—Vous me haïssez donc! Lorenza.

—Demandez au patient s'il hait son bourreau.

—Lorenza, Lorenza, c'est parce que je ne veux pas le devenir que je vous ôte un peu de votre liberté. Si vous pouviez aller et venir à votre volonté, qui peut savoir ce que vous feriez dans un de vos instans de folie?

—Ce que je ferais. Oh! que je sois libre un jour et vous verrez!

—Lorenza, vous traitez mal l'époux que vous avez choisi devant Dieu.

—Moi vous avoir choisi, jamais.

—Vous êtes ma femme, cependant.

—Oh! voilà où est l'œuvre du démon.

—Pauvre insensée! dit Balsamo avec un tendre regard.

—Mais je suis Romaine, murmura Lorenza, et un jour, un jour, je me vengerai.

Balsamo secoua doucement la tête.

—N'est-ce pas que vous dites cela pour m'effrayer, Lorenza? demanda-t-il en souriant.

—Non, non, je le ferai comme je le dis.

—Femme chrétienne, que dites-vous? s'écria Balsamo avec une autorité surprenante. Votre religion qui dit de rendre le bien pour le mal, n'est donc qu'hypocrisie, puisque vous prétendez suivre cette religion et que vous rendez, vous, le mal pour le bien.

Lorenza parut un instant frappée de ces paroles.

—Oh! dit-elle, ce n'est pas une vengeance que de dénoncer à la société ses ennemis, c'est un devoir.

—Si vous me dénoncez comme un nécromant, comme un sorcier, ce n'est pas la société que j'offense, c'est Dieu que je brave. Pourquoi, alors, si je brave Dieu, Dieu qu'un signe à la mort pour me foudroyer, ne se donne-t-il pas la peine de me punir, et laisse-t-il ce soin aux hommes, faibles comme moi, soumis à l'erreur comme moi?

—Il oublie, il tolère, murmura la jeune femme, il attend que vous vous réformiez.

Balsamo sourit.

—Et en attendant, dit-il, il vous conseille de trahir votre ami, votre bienfaiteur, votre époux.

—Mon époux! Ah! Dieu merci, jamais votre main n'a touché la mienne sans me faire rougir ou tressaillir.

—Et, vous le savez, j'ai toujours généreusement cherché à vous épargner ce contact.

—C'est vrai vous êtes chaste, et c'est la seule compensation qui soit accordée à mes malheurs. Oh! s'il en eût fallu subir votre amour!

—O mystère! mystère impénétrable! murmura Balsamo, qui semblait suivre sa pensée plutôt que répondre à celle de Lorenza.

—Terminons, dit Lorenza; pourquoi me prenez-vous ma liberté?

—Pourquoi, après me l'avoir donnée volontairement, voulez-vous la reprendre? Pourquoi fuyez-vous celui qui vous protège? Pourquoi allez-vous demander appui à une étrangère contre celui qui vous aime? Pourquoi menacez-vous sans cesse celui qui ne vous menace jamais de révéler des secrets qui ne sont point à vous, et dont vous ignorez la portée?

—Oh! dit Lorenza sans répondre à l'interrogation, le prisonnier qui veut fermement redevenir libre, le redevient toujours, et vos barreaux de fer ne m'arrêteront pas plus que ne l'a fait votre cage ambulante.

—Ils sont solides, heureusement pour vous, Lorenza, dit Balsamo avec une menaçante tranquillité.

—Dieu m'enverra quelqu'orage comme celui de la Lorraine, quelque tonnerre qui les brisera.

—Croyez-moi, priez Dieu de n'en rien faire; croyez-moi, défiez-vous de ces exaltations romanesques, Lorenza, je vous parle en ami, écoutez-moi.

Il y avait tant de colère concentrée dans la voix de Balsamo, tant de feu sombre couvait dans ses yeux, sa main blanche et musculeuse se crispait d'une façon si étrange à chacune de ses paroles qu'il prononçait lentement et presque solennellement, que Lorenza, étourdie au plus fort de sa rébellion, écouta malgré elle.

—Voyez-vous, mon enfant, continua Balsamo sans que sa voix eût rien perdu de sa menaçante douceur, j'ai tâché de rendre cette prison habitable pour une reine; fussiez-vous reine, rien ne vous y manquera. Calmez donc cette exaltation folle. Vivez ici comme vous eussiez vécu dans votre couvent. Habituez-vous à ma présence; aimez-moi comme un ami, comme un frère. J'ai de grands chagrins, je vous les confierai; d'effroyables déceptions, parfois un sourire de vous me consolera. Plus je vous verrai bonne, attentive, patiente, plus j'amincirai les barreaux de votre cellule; qui sait! dans un an, ou dans six mois, peut-être serez-vous aussi libre que moi, en ce sens que vous ne voudrez plus me voler votre liberté.

—Non, non, s'écria Lorenza, qui ne pouvait comprendre qu'une résolution si terrible s'alliât avec une si douce voix, non, plus de promesses, plus de mensonges, vous m'avez enlevée, enlevée violemment, je suis à moi et à moi seule, rendez-moi donc au moins à Dieu, si vous ne voulez pas me rendre à moi-même. Jusqu'ici j'ai toléré votre despotisme, parce que je me souviens que vous m'avez arrachée à des brigands qui allaient me déshonorer, mais déjà cette reconnaissance s'affaiblit. Encore quelques jours de cette prison qui me révolte, et je ne serai plus votre obligée, et plus tard, plus tard, prenez garde, j'en arriverai peut-être à croire que vous aviez avec ces brigands des rapports mystérieux.

—Me feriez-vous l'honneur de voir en moi un chef de bandits? demanda ironiquement Balsamo.

—Je ne sais, mais tout au moins, ai-je surpris des signes, des paroles.

—Vous avez surpris des signes, des paroles! s'écria Balsamo en pâlissant.

—Oui, oui, dit Lorenza, je les ai surpris, je les sais, je les connais.

—Mais vous ne les direz jamais; vous ne les redirez à âme qui vive, vous les enfermerez au plus profond de votre souvenir, afin qu'ils y meurent étouffés.

—Oh! tout au contraire! s'écria Lorenza, heureuse comme on l'est dans la colère, de trouver enfin l'endroit vulnérable de son antagoniste. Je les garderai pieusement dans ma mémoire, ces mots, je les redirai tout bas tant que je serai seule, et tout haut à la première occasion; je les ai déjà dits.

—Et à qui? demanda Balsamo.

—A la princesse.

—Eh bien! Lorenza, écoutez bien ceci, dit Balsamo en enfonçant ses doigts dans sa chair pour en éteindre l'effervescence et pour refouler son sang révolté, si vous les avez dit, vous ne les redirez plus; vous ne les redirez plus, parce que je tiendrai les portes closes, parce que j'aiguiserai les pointes de ces barreaux, parce que j'élèverai, s'il le faut, les murs de cette cour aussi haut que ceux de Babel.

—Je vous l'ai dit, Balsamo, s'écria Lorenza, on sort de toute prison, surtout quand l'amour de la liberté se renforce de la haine du tyran.

—A merveille, sortez-en donc, Lorenza, mais écoutez ceci: Vous n'avez plus que deux fois à en sortir: à la première, je vous châtierai si cruellement que vous répandrez toutes les larmes de votre corps; à la seconde, je vous frapperai si impitoyablement, que vous répandrez tout le sang de vos veines.

—Mon Dieu! mon Dieu! il m'assassinera! hurla la jeune femme arrivée au dernier paroxisme de la colère, en s'arrachant les cheveux et en se roulant sur le tapis.

Balsamo la considéra un instant avec un mélange de colère et de pitié. Enfin, la pitié parut l'emporter sur la colère.

—Voyons, Lorenza, dit-il, revenez à vous; soyez calme; un jour viendra où vous serez grandement récompensée de ce que vous aurez souffert, ou cru souffrir.

—Enfermée! enfermée! cria Lorenza sans écouter Balsamo.

—Patience.

—Frappée!

—C'est un temps d'épreuve.

—Folle! folle!

—Vous guérirez.

—Oh! jetez moi tout de suite dans un hôpital de fous! enfermez-moi tout-à-fait dans une vraie prison!

—Non pas! vous m'avez trop bien prévenu de ce que vous feriez contre moi.

—Eh bien! hurla Lorenza, la mort! alors; la mort tout de suite!

Et se relevant avec la souplesse et la rapidité d'une bête fauve, elle s'élança pour se briser la tête contre la muraille.

Mais Balsamo n'eût qu'à étendre la main vers elle et prononcer du fond de sa volonté, bien plus encore que des lèvres, un seul mot pour l'arrêter en route: Lorenza, lancée, s'arrêta tout à coup, chancela et tomba endormie dans les bras de Balsamo.

L'étrange enchanteur qui semblait s'être soumis tout le côté matériel de cette femme, mais qui luttait en vain contre le côté moral, souleva Lorenza entre ses bras, et la porta sur son lit; alors il déposa sur ses lèvres un baiser, tira les rideaux de son lit, puis ceux des fenêtres, et sortit.

Quant à Lorenza, un sommeil doux et bienfaisant l'enveloppa comme le manteau d'une bonne mère enveloppe l'enfant volontaire qui a beaucoup souffert, beaucoup pleuré.

(La suite à demain.)

LE DOCTEUR H. G. RANCÉ
A L'HONNEUR d'offrir ses services au public de la N. Orléans. Il demeure rue St. Pierre No. 181, entre Bourgogne et Remparts. 8 oct—6

ENFANT EGARÉ.—Un enfant de cinq ans, répondant au nom de LOUIS, ou PETITE CHATTE, n'ayant que sa chemise, s'est égaré hier matin de l'encoignure des rues Tremé et Bassin. Toute personne qui pourrait donner des informations, sont priées d'en informer son père:
8 oct—3 AUGUSTE MAILLOT, 140, rue du Bassin.

Succession de feu Jean Baptiste Fleury.
LES créanciers de la susdite succession sont notifiés d'avoir à présenter leurs réclamations aux soussignés avec la preuve à l'appui de leur créance, et les personnes qui doivent à la succession, sont requises de payer dans le plus bref délai, aux soussignés curateurs nommés pour administrer ladite succession.
Nouvelle-Orléans, le 7 octobre 1846.
A. MARRÉ,
A. DEVRON,
8 oct—3 rue Condé No 67.

AVIS AUX MODISTES.
LES soussignés préviennent leurs pratiques et les modistes en général qu'ils ont actuellement en mains un joli assortiment de rubans nouveautés pour chapeaux, ainsi que gros d'Afrique, poult de soie, moire satin &c., reçus par les derniers arrivages de France.
DAVID & CHAPUS,
8 oct 93, rue de Chartres

DAVID & CHAPUS,
93, rue de Chartres.
ONT reçu par les derniers arrivages du Nord et de France les Marchandises ci-après, à vendre en gros à des prix modérés:
3 caisses Etamine noire, No. 1 à 16;
1 caisse Rubans façonnés (haute nouveauté pour modistes);
1 caisse Dentelles bobinet et torchon;
1 caisse Soieries assorties pour modistes;
1 caisse Merinos français en couleurs, belle qualité
3 caisses Chemises et Caleçons, mérinos et coton;
3 balles cotonnade log cabin, de Joseph Ripka;
1 caisse Bas et Chaussons de laine;
6 caisses Cartes de Sauzade et Cohen.
Toujours en mains, une grande quantité de Rubans et Dentelles de toutes les qualités; aussi, bas et chaussons, &c. &c.
8 oct

IVRAIE.—Le soussigné a maintenant en main 30 boisseaux d'ivraie, (vitia sativa) qualité supérieure. Cette plante de fourrage, la plus estimée du monde entier, est indigène et robuste, se produit trois ou quatre fois par saison.
Les animaux en général affectionnent l'ivraie et prennent considérablement lorsqu'ils en sont nourris. On s'en sert aussi pour engraisser les pourceaux. Elle convient aux vaches laitières et augmente la quantité de lait qu'elles donnent ordinairement, bien mieux que pourrait le faire tout autre fourrage. On la donne généralement aussi comme nourriture aux chevaux. Tous les agriculteurs anglais ont la plus haute opinion de son utilité. [illegible] employée en Ecosse pour remplir les intervalles entre les coupes de trèfle, [illegible] Toutes les habitations devraient en avoir.
Wm DINN, 11, Commune

SUCRE HAVANE—147 caisses sucre jaune et brun en débarquement du brick Hayne, à vendre par
7 oct L. CANTIN, 42 Gravier.

CAFE HAVANE—122 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Hayne, à vendre par
L. CANTIN, 42 Gravier.

SAVON—100 boites savon blanc, marque française, [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

EPICES [illegible]—300 colis poivre de Sumatra et Cayenne, gingembre, piment, clous de girofle, moutarde, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

VINS—300 colis madère, Marsailles Sicile, Malaga doux et sec, Port, Champagne et rouge, en quarts, boîtes, caisses et paniers, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasin.

CEPS A L'HUILE—180 boîtes et demi-boîtes cèpes à l'huile, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11, Conti

SARDINES A L'HUILE—2,500 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11, Conti

TRUFFES du Perigord, en boîtes, demi-boîtes, bouteilles et demi-bouteilles, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11, Conti

VINS fins en caisses—75 caisses en bouteilles et demi-bouteilles vin vieux Gruau Larose, 72 do do do Lafitte, 20 do do de Margaux, 30 do vieux Sauterne 1822, 25 do do de l'Hermitage blanc, 85 do vieux vin Chambertin, St. Julien, Latour et Haut Brion, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti

200 BARRIQUES de vin rouge différentes qualités en magasins et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti

CIGARES—En débarquement du brick Hayne, de la Havane, 79,100 cigares de Sol Sempronio & Co, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE Havane—Blanc et jaune, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

INDIGO Guatimala—A vendre par J. M. CABALLERO,
8 oct 32, Vieille Levée

PERDU—Un billet de la somme de $461, 70, tiré par MM. Augustin & Thibaut, à l'ordre de M. F. P. Beck à date du 13 mai 1846, et payable le 1/4 novembre 1846, à la garde. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, vu que le paiement en a été arrêté.
Nouvelle Orléans, 6 octobre 1846.
7 oct—3 ALFRED ROUSSEAU.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné
50 barriques de vin rouge, Médoc,
25 do Château de Bernone, Médoc,
10 do Pauillac, do.
3 demi do vin blanc, Sauterne;
51 caisses de 12 bouteilles, vin rouge, Margaux,
25 do 24 demi do do;
25 do 12 bouteilles vin blanc, Sauterne;
10 do 24 demi do do;
Fil à voile en petites et en grosses pelotes; fil à seine; sardines à l'huile, pruneaux en boites transparentes; bouchons de divers qualités, &c. Ven. MAIGNAN,
7 oct 87, St Louis.

FARINE—100 barils City Mills de St. Louis, en débarquement du bateau à vapeur Bulletin, et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
7 oct 60, Camp

PORC (soft mess)—120 barils porc soft mess, à l'entrepôt d'inspection et à vendre par
7 oct JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société existant dans cette ville, sous la raison commerciale de Merle, Beylle & Co., est dissoute ce jour par consentement mutuel. J. E. Beylle est chargé de régler les affaires de la société et est autorisé à se servir de la signature sociale en liquidation.
Nlle. Orléans, 1er octobre 1846.
JOHN A. MERLE,
J. E. BEYLLE,
Wm. DE LA RUE.

AVIS—J. E. Beylle continuera les affaires pour son propre compte, sous la raison de J. E. BEYLLE,
6 oct 31 Gravier

FARINE aigre—200 barils farine aigre superfine, en bon ordre pour l'exportation, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
6 oct 158, Tchoupitoulas

AVIS AUX MODISTES.—Reçu par le navire Rubicon, une caisse de FLEURS ARTIFICIELLES, à vendre en bloc ou par carton. J. E. BENOIT,
6 oct—3 78, Chartres.

Portraits au Daguerreotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.—N.-O.
LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné*.
Sur un examen critique, ces portraits se recommanderont au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *paroles* dans un article de journal. Ils sont garantis *ne jamais s'effacer*.
Les *matériaux* que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La *Chambre Obscure* est garnie de *Lentilles Achromatiques* des plus coûteuses, importées aux Etats-Unis, de la plus grande *justesse* et de la plus grande *célérité à fixer l'image* sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les *portraits d'enfans* et les *groupes de famille* est vaincue; *quelques secondes* seulement de *pose* suffisent à reproduire l'image.
Nos *appartemens* ont été supérieurement arrangés et nous ne nous épargnerons aucune peine pour complaire à ceux qui nous honoreront de leur *patronage*. Nous n'exigerons de rémunérations que d'autant que les *portraits* seront d'une ressemblance parfaite et satisferont à toutes les exigences.
Nous avons en main un splendide assortiment de *médaillons* et d'*épingles* (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des *portraits au Daguerreotype*. Nous sommes préparés à fournir aux Artistes en Daguerreotype, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail, boîtes de moyennes grandeurs et *plaques* (de qualité supérieure) à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des *prix réduits*, dans la même proportion.
Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des Etats-Unis ou de l'Etranger. [illegible] tous commissions requises.
6 oct—1m S. WHITE & Co. Nouvelle-Orléans.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
PREMIERE COMPAGNIE.
La compagnie paraîtra sous les armes dimanche 11 du courant, pour une revue, à huit heures précises. L'appel se fera à huit heures et demie.
Armement et équipement complets, habit bleu, pantalons blancs. M. GRIVOT,
8 oct capt. commandant

QUATRIEME LIVRAISON DE MARIE, L'ENFANT TROUVÉ. PAR E. SUE.
[illegible] vente chez VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres.

CHARBON [illegible]—A vendre par J. M. CABALLERO,
27 sept 32 Vieille Levée

☞ ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dailey, 30, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigüe, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge [illegible], Onguent de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique. Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poëles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
Nlle.-Orléans, 5 octobre 1846.
CETTE Institution a clos son année d'affaires hier. Toutes les personnes ayant des polices ouvertes, voudront bien les présenter pour qu'il en soit fait un reglement aussitôt que faire se pourra: et celles qui doivent sont priées de venir régler leurs comptes.
Le soussigné pense que les profits qui seront déclarés vers la fin de ce mois, seront plus forts que d'ordinaire.
5 oct—30f L. MATTHEWS, agent

CONSULAT ESPAGNOL.
Nouvelle Orléans, Louisiane.
A PARTIR de ce jour je prends charge du consulat en Espagnol de cette ville.
La chancellerie sera ouverte durant les heures ordinaires, rue Bourbon, No 73. CARLOS DE ESPANA
5 oct—3 Consul.

Vente par liquidation.
J. H. BATAILLE prévient le public qu'il vendra en privé, en gros au-dessous du prix coutant jusqu'à la fin d'octobre, son stock d'habillemens confectionnés.
Le premier novembre il fera encan pour la clôture.
5 oct—6 Encoignure Chartres et Bienville

ECHO DES FEUILLETONS.
Diminution dans les prix.
MESSIEURS les souscripteurs à l'Echo des Feuilletons sont prévenus qu'à partir du 1er octobre 1846, 7me année de l'Echo) le prix de l'abonnement sera fixé à $2 50 cts au lieu de $3 par an, et que le 1er numéro paraissant à Paris le 1er octobre) sera délivré aux abonnés de la Nouvelle Orléans le 15 novembre prochain.
Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer à ses souscripteurs ainsi qu'au public, qu'une nouvelle liste de souscription est présentement ouverte à la librairie 149, rue de Chartres. Vor. HEBERT.
N. B. Le No 10 (mois de juillet 1846) 6me année est prêt à être délivré. 5 oct

AVIS AUX CONFISEURS.
LE soussigné vient de recevoir 100,000 cosaques ordinaires qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
5 oct V. HEBERT, 149 Chartres.

AUX DAMES.
FRANCE MUSICALE.
JOURNAL de musique, paraissant à Paris tous les dimanches, depuis le 1er janvier 1846. Tout souscripteur qui, en s'abonnant paiera l'année d'avance, recevra de suite et gratis, pour plus de 100 francs de musique, composée des morceaux suivans:
1o. Chants populaires de l'Italie, album de chant, composé de dix mélodies.
2o. Soirées d'hiver, album de piano inédit, composé de onze morceaux, par MM. E. Prudent, Lecarpentier, L. De Meyer, J. Herz, Cramer, de Kontski, Valentin, Litz, Doehler, Rosellen.
3o. La Couronne d'Azur, album de chants et piano, composé de dix morceaux.
4o. Les Perles d'Orient, contenant six morceaux, par Félicien David.
5o. Les Minarets, album contenant trois morceaux, par Félicien David.
6o. En échange des billets de concerts, MM. les souscripteurs recevront L'ALBUM de 1846, chants et piano, "Curiosités Musicales", album contenant dix morceaux nouveaux.
On souscrit chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres.
5 oct

HABILLEMENS D'ENFANS.
LOISON & SILVESTRE.
No 36, rue de Chartres.
REÇOIVENT par le Rubicon, du Havre, et par les navires Geneva, Leonidas et Louisa, de New-York, un très grand assortiment d'habillemens d'enfans consistant principalement en modes nouvelles telles que:—Vestes orientales et bretonnes, vestes Algériennes et Basquettes, Mazarinettes et Polonaises pour enfans de 2 à 6 ans, tweeds doubles laine et soie, paletots fins doubles soie et velours, gilets ronds forme nouvelle, redingotes polka, drap fin, paletots cachemire pour college, gilets chales cachemire, satin et soie, pantalons casimir noir et couleurs, manteaux doublés tartan, chemises, foulards et bretelles, chaussettes laine et coton, gants laine pour enfans de tout âge et grandeur, &c.
Les personnes ayant des enfans à habiller sont priées de venir visiter cet assortiment nouveau que nous offrons en vente à des prix bien réduits.
5 oct LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après, provenant d'importations directes:
225 barriques vin rouge de Bordeaux, diverses qualités.
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
10 barils do do
10 demi barriques do do 1842
150 paniers champagne superfin de Champion.
50 caisses cerises à l'eau de vie
60 paniers huile (J. Pagnon).
50 caisses absinthe suisse de Sauvageot & Bruneton.
20 quarts de pipe Cognac fine Champagne, 1815, 1825.
10 do do do 4me preuve, Castillon.
5 oct G. M. LUCAS, 30 Bienville

RIDEAUX—Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçu et à vendre par
5 oct FK. PERRET, 45 Bienville

MOUCHOIRS BATISTE—Un bel assortiment de mouchoirs batiste, venant d'être reçu et à vendre par
5 oct FK. PERRET, 45 Bienville

ABSINTHE—De première qualité, à vendre par
FK. PERRET, 45 Bienville

KIRSH—De toute première qualité, venant d'être reçu et à vendre par FK. PERRET, 45 Bienville

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la récolte de 1846—Le soussigné vient de recevoir par le Navire Louisa, de New York, d'un des plus fameux cultivateurs du Nord, un grand assortiment de graines fraîches, consistant en graines de betteraves, haricots, [illegible], choux pommes, de laitues, épinards, de radis, de concombres de squash, de navets, de tomates, &c., qu'il vendra à un prix excessivement raisonnable. Wm. DINN,
5 oct 11, rue de la Commune

FUSILS DE CHASSE.
REÇU par les navires Ed. Bolstead et Viola, un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils ont été faits d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à un coup, Sacs à plomb, Poire à poudre, Fourreaux imperméables, Cheminées et Tourne vis, Capsules anglaises et françaises de toutes les qualités, &c. A vendre par
3 oct—22, A. SOUBIE, 26, rue Toulouse.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE ORLEANS.
☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.
3 oct

BOTTES, Souliers et Brodequins—124 caisses et malles, actuellement en débarquement du navire St Mary, de New York, et de la barque Natchez de Boston, à vendre par G. W. DUNBAR,
3 oct 30, Douane.

A LOUER—Le magasin à quatre étages à l'encoignure des rues St. Charles et Commune.
Le magasin No. 10, Nouvelle Levée, entre les rues de la Douane et Bienville.
Possession le 1er novembre prochain. S'adresser No. 54, rue Toulouse à H. R. Denis. 3 oct—3

EN magasin et à vendre par le soussigné:—1500 caisses Vin de diverses marques, 50 caisses, 24 demi-bouteilles à la caisse; 25 caisses Caracas, 30 caisses Marasquino,
3 oct S. V. BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné:—100 caisses Cerises à l'eau de vie, (nouvelle recolte), 20 caisses Crème à dîner, 18 do Fleur d'oranger, 25 caisses 50 à la [illegible] sardines, demi boîtes (Rodel), nouvelle pêche; 10 à 30 boîtes à la caisse do. do.
3 oct S. V. BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné 200 caisses liqueurs assorties; 50 do do superfine, 300 paniers anisette; 150 paniers do superfine.
3 oct S. V. BARRETT, 21 Gravier

LIQUEURS du pays—40 barils esprit pur et eau de vie en débarquement du navire Louisa, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 3 oct

CHANDELLES—250 boites blanc de baleine assorties, à vendre par ROBERTS & HALL,
3 oct 75, Magasins.

INDIGO—40 colis Caracas, Manille, &c. en surons, caisses et barrillets, à vendre par ROBERTS & HALL,
3 oct 75, Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LAPEYRE, BARISPE & Co. ont transporté leur comptoir du No. 30, rue St. Louis, à la rue St. Charles, à côté de Tatersalls. 2 oct

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—300 caisses en débarquement des navires Medora, Boston et Bowditch, à vendre par
2 oct R. G. HOBBS, 12 Douane

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement et en magasin, 300 caisses chapeaux de divers genres, tels que feutre, castor, soie, casimir, Palo Alto; chapeaux en laine, pour jeunes gens et enfans, à vendre à bas prix, par FROST & Co.
2 oct 10, Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—Actuellement en débarquement des navires St Mary, Medora, Boston et les derniers arrivages 300 caisses chaussures, venant directement des manufactures, à vendre à des termes favorables par
2 oct FROST & Co. 10, Magasins

REÇU par le Rubicon, du Havre, et à vendre à très bas prix par les soussignés:—
50 [illegible] chemises françaises en couleur; gilets cachemire, haute nouveauté, croisés, châles, etc.; pantalons satin et casimir noir; cravates et écharpes royales, article nouveau; écharpes satin damas et fantaisie, [illegible] 200 douzaines gants peau blancs et noirs, [illegible]
AUSSI—[illegible] habits et [illegible]
LOISON & SILVESTRE,
2 oct 36 rue de Chartres

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary 2 caisses Vanille de la dernière recolte, à vendre par
25 jn HEPBURN & TURPIN, 11, Royale

TABAC DE LA HAVANE—50 balles de la Havane, Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
1 oct B. VALLS, 26, Commune

AMANDES Amères—15 caisses, à vendre par
1 oct B. VALLS, 26, Commune

CONFITURES de la Havane—10 caisses, à vendre par
1 oct B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—25 milliers Connill et 26 milliers Urraca, en débarquement du brick T. Street, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

PICADURA—6 barils, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

CACAO de Guayaquil—30 sacs à vendre par
1 oct B. VALLS, 26 Commune

GRAINES POUR OISEAUX—40 sacs à vendre par
1 oct B. VALLS, 26 Commune

FARINE—400 demi barils farine de marques de St-Louis, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
1 oct 34 Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE d'Emballage—300 pièces toile et 280 rouleaux cordes, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
1 oct 34 Tchoupitoulas

COGNAC—80 barils vieux Cognac, marque de l'Aigle, et 8 demi pipes Cognac supérieur, 4me preuve, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
1 oct 34 Tchoupitoulas

CLOUS—1100 barils clous assortis, à vendre par ROBERTS & HALL,
1 oct 75, rue Magasins.

POIVRE noir—[illegible] en débarquement du navire [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
1 oct

[illegible]

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 180, rue Royale.
6 oct—6m

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept—

AVIS.
LE soussigné, ayant cédé son fonds de QUINCAILLERIE à MM. HOGAN, TUREAUD & CONAND, sollicite respectueusement pour ses successeurs le patronage de ses amis et du public. Ceux qui lui doivent, et ceux auxquels il doit, sont prévenus qu'il continuera à tenir son bureau à son ancien magasin, No. 29, rue de la Vieille Levée.
2 oct ARTHUR THIBAUT

AVIS.
HOGAN, TUREAUD & CONAND, ayant acheté le fonds de QUINCAILLERIE de M. A. Thibaut, continueront le même genre d'affaires dans le même endroit, No. 29, rue Vieille Levée. Ils sollicitent respectueusement du public et des amis de M. A. Thibaut le patronage dont il l'honoraient. 2 oct—

LA société existant sous la raison de Daran, Queyrouze & Co, étant arrivée à son terme, elle entre en liquidation à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1846.
1er oct DARAN, QUEYROUZE & Co, en liquidation.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite, sous l'ancienne raison de Daran, Queyrouze & Co; ils continueront le même genre d'affaires dans le même local, rue St.-Louis, Nos 11 et 13.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1846.
DARAN, QUEYROUZE & Co.
Membres actifs, AUGUSTE DARAN, LEON QUEYROUZE, AMILCAR LANGSDORFF
Mbres. commanditaires, ANTOINE CARRIERE, LOUIS DARAN.
1er oct

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur.
A UNE assemblée de la direction tenue le 30 [illegible] dernier, un dividende de CINQ pour cent sur les profits de l'année a été déclaré, payable aux actionnaires le premier novembre prochain ou après.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1846.
1 oct—6 F. J. FORSTALL, Secrétaire

C. T. BOWER & Co.,
No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune
En Gros,
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON—En détail
ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.
1 oct ☞

AVIS AUX ABONNÉS DE L'ECHO DES FEUILLETONS.
M. DE LIRAC, directeur de L'ECHO DES FEUILLETONS, a l'honneur de prévenir messieurs les abonnés de l'Echo des Feuilletons, du Journal des [illegible] et de Louis XIV et son Siècle, que M. LELIEVRE est nommé agent en remplacement de M. de Laplace et conséquence il les prie de s'adresser à lui pour recevoir le complément de leurs abonnements.
Les souscripteurs qui auraient payé leur abonnement d'avance, recevront les numéros qui leur sont dus en présentant leurs reçus.
Les personnes qui auraient en dépôt des marchandises appartenant à l'administration, ou qui seraient redevables de quelques fonds, sont prévenues qu'elles n'en doivent faire remise qu'à M. Lelievre.
M. de Lirac profite de cette occasion pour prévenir le public qu'il vient de joindre à son entreprise les affaires en commission, abonnements aux journaux de Paris et des départements, librairie, articles de nouveauté et autres.
New-York, 22 septembre 1846.
Nota—Les numéros en retard seront prêts à être livrés lundi 5 octobre, à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste Anne, où une liste est déjà ouverte pour les nouveaux souscripteurs. 3 oct—12

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, du Havre, les articles suivans, qu'il offre à vendre pour du comptant, à des prix très modérés
Indienne française nouveauté;
Mantelets en moire et en pékin;
Visites en moire et en pékin;
Cols brodés en mousseline;
Cols brodés au crochet en jaconat;
Etoffes damassées pour rideaux en tous genres;
Indiennes pour rideaux unies, damassées, brochées, et à raies satinées;
Un grand assortiment de soie unie, moirée et rayée, depuis 5/8 de large jusqu'à 1 1/4 aune;
Plumeaux en plumes grises, blondes et en couleur;
Merinos français en couleur;
Mousseline laine imprimée, nouveauté;
Cachemire d'Ecosse imprimé;
Mousseline laine en couleurs unies;
Barege imprimé, nouveauté;
Percale blanche brochée;
Merinos et mousseline laine noire, en 5/4;
Couvertures laine, merinos, pour grands lits;
Courtepointes blanches en piqué Marseillais;
Flanelle française croisée et unie, de 3/4 à 5/4;
Flanelle ordinaire, jaune, rouge, verte et blanche.
Gants chevreaux supérieurs, pour dames et fillettes;
Chales Victoria, pure laine; Agrémens franges et passementeries en tous genres, [illegible]
2 oct D. B. MAVARTY, 23, rue Bourbon

EN débarquement de l'Arthemise venant de Bordeaux—54 tierçons vin Haut Brion 1842, 27 dito Haut Sauterne 1842, 27 dito articles supérieurs, 25 barriques vin rouge St Julien Médoc 1842; 10 huitièmes vieille eau de vie cognac, 1825 qualité supérieure, 30 quarts dito do do [illegible] 8 barriques vin rouge Haut Brion supérieur 1834, 12 do do do 1841, 10 de Chateau Margaux, 1837; 10 Chateau-Latour, 1837; 18 do Leoville, 1840; 60 caisses vin [illegible] 1834, de differens crus, 73 caisses prunes sèches [illegible] 12 paniers d'eau de vie Maglory 1825, [illegible] 4 demi [illegible] de 1825 ayant droit au draw back, à vendre par
J. & J. TARDOS, 15, Conti.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.
LES soussignés, agents de la PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurance Protection et Aetna, d'Hartford (Connecticut), prennent des assurances contre les risques de mer, de rivières et de feu, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes qui peuvent éprouver les compagnies [illegible] seront réglées avec libéralité [illegible] les compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.
☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents

COUVERTES! COUVERTES!
RECEMMENT reçu, un grand assortiment de couvertes des meilleures qualités, françaises, anglaises et américaines de toutes grandeurs.
Aussi, couvertes pour habitation, à vendre à bas prix par C. M. SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane

BAREGES pour automne et hiver—Récemment reçu par le Rubicon, un assortiment choisi de bareges fins pour robes, venant de Paris, comprenant des couleurs foncées et autres très riches pour toilette du soir.
C. M. SIMPSON,
1er oct 33 Chartres enc. Douane

RICHES Ombrelles, nouveau genre—3 caisses ombrelles très riches, venant directement de Paris, à vendre par C. M. SIMPSON,
1 oct 33 Chartres, enc. Douane

EN débarquement du navire EDWARD BOLSTEAD, 3 caisses coton à coudre, [illegible] de la marque Farquhasson, convenable aux marchés de la Nouvelle-Orléans et du Mexique, à vendre par
22 sept DUNCAN KENNEDY, 52, rue Toulouse.

CIGARES de la Havane—Reçu par le brick T Street; 40,000 Regalias, marques Etats-Unis et Fierro, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
30 sept 23 St Louis

CONFITURES de la Havane—Reçues par le brick P Soulé, 5 barils pots et gelée de Gouyave, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
30 sept 23 St Louis

Nouveautés pour l'Automne et l'Hiver.
EN débarquement du navire Rubicon, du Havre, et à vendre par les soussignés, à des conditions avantageuses: cotonnade forte, chamois et bleu unis, do coton satinée, do do brochées; damas laine et coton, do coton assortis en couleurs, satin laine noir 5/4; eau de Cologne 1/2 et 1/4 de litres, pommades et crème de Perse, poudre purgée, mousseline de laine riches; cachemire d'Ecosse do, mousseline de laine, noire, unie, do do couleurs unie, gants de soie noirs et blancs pour hommes, do en filet unis et mouchetés, mitaines do, do égyptiennes do do, do do, en peau, noirs, blancs et paille, franges soie, noires et couleurs assorties, passementeries noire; bourses cordonnet soie, chales indiennes imprimés 4/4 et 5/4, foulards coton ombrelles soie, pavillons, à franges, riches, gants laine fourrés, fichus mousseline laine à franges; mouchoirs batiste d'Ecosse, imprimés, bas coton gris, pour enfans, do fil d'Ecosse, unis et brodés, pour enfans; merinos écossais 5/4, cols brodés, nouveau genre; bonnets brodés pour enfans; tissus batiste brodés et unis, imprimés et à rivières très riches, do do do à ourlet.
En magasin, d'importation récente, un bel assortiment d'articles d'hiver, parmi lesquels se trouvent: florences assorties en couleurs, cravattes satin, gros de Naples et gros grains, lustrine de Matheony 36 pouces; castinet nouveauté, en couleurs et noirs, moire noir; dentelle soie noire, do torchon, pour oreillers, do imitation Valenciennes, mousseline de laine à bas prix, cachemire d'Ecosse do, rubans pour chapeaux; drap noir, français.
23 sept DUFOUR, DURAND & Co. 85 Chartres

BOIS DE CHAUFFAGE, BON MARCHE.
S'ADRESSER à Von. PERILLIAT, au Vieux Bassin, No. 136, et rue Conde, No. 155. 9 sept—1m

ABSYNTHE—75 caisses absinthe suisse, 50 do do de Marseille, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
28 sept 36, Chartres

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la vie:
CAPITAL ...... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président
W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Camp
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

INDUSTRIE COLONIALE.
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil.
OFFICE 34, FENCHURCH STREET, LONDRES.
CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES, spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à très basse température et dans le vide. 8 sept—4m

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DAVID GRIFFEY de Cincinnati, sont prêts à contracter pour machines à vapeur et moulins à sucre et à faire exécuter avec promptitude et soin tous autres ordres de ce genre. La supériorité et le fini des ouvrages de cet établissement et la libéralité de ses traitements offrent de grands avantages aux personnes qui désireraient contracter.
AUGUSTIN & THIBAUT,
10 sept—6m 29, Vieille Levée.

TOILE A DRAPS, ECRUE—160 balles toile à draps écrue, de qualités assorties, venant d'être reçues et à vendre à bas prix, par NORTH & BROTHERS,
3 sept Enc. Magazine et Commune.

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo, pour tripes et capes, en débarquement du brick T. Street, [illegible] à vendre par [illegible]

C[illegible] blancs, en débarquement [illegible] à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 sept 26, Vieille Levée